

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

OBJET :
OPERATION
"COEUR DE
VILLE N°2022-
16" -
DEMANDE DE
SUBVENTION
TRAVERSÉE
DE VILLE
3EME
TRANCHE
(PLACE DE
VERDUN RUE
DE
L'HORLOGE)

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 25 NOVEMBRE
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 25 NOVEMBRE
2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 13 DEC. 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-251
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,
Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Absents excusés :

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

Secrétaire : Madame Élisabeth ESCAFRE

Vu la délibération n° 2014-94 en date du 10 mars 2014,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de procéder au réaménagement complet de l'ancienne traversée de ville à savoir la rue de l'Hôpital, la rue Pasteur, la Grand Rue, le haut de la place de Verdun et la rue de l'Horloge.

Ce projet de requalification vient s'inscrire dans le cadre de l'opération globale en faveur du cœur de Ville initiée par la commune.

Celle-ci combine des interventions dans les domaines de l'amélioration de l'habitat, de la

rénovation des façades, de l'aide aux commerces de proximité, de la sécurité et de l'aménagement urbain.

Suite aux deux premières tranches de travaux qui consistaient à la réalisation de la rue Louis Pasteur et la Grand rue, il convient de poursuivre les travaux sur le Haut de la Place de Verdun ainsi que sur la rue de L'Horloge. Ces travaux constituent la tranche 3.

Les travaux consisteront en l'enfouissement des réseaux encore aériens, la réfection complète des réseaux d'eaux pluviales, la pose de fourreaux télécom, l'aménagement de la voirie et des trottoirs et l'intégration de massifs permettant une végétalisation de la rue en se conformant aux règles d'accessibilité.

Monsieur le Maire précise que l'opération sera menée conjointement avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois qui prendra en charge la réfection des réseaux eau potable/assainissement.

Le montant de l'opération Maitrise d'œuvre incluse, pour ce qui concerne la ville, s'élève à : 655 473.00 € H.T.

Cette opération pouvant prétendre à une participation de la DETR et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose l'assemblée de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Il convient de délibérer sur le plan de financement suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES		%
Réaménagement de la traversée de ville Tranche 3	DETR		262 189.20	40
	Conseil Départemental		196 641.90	30
	Ville de Castelnaudary		196 641.90	30
TOTAL	655 473.00	TOTAL	655 473.00	100

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBÉRE

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental.

PRECISE que les crédits relatifs aux études et aux travaux seront inscrits au budget 2023 sur la nature 2151 – Réseaux de voirie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

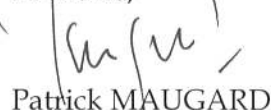
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
13 DEC. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
09 DEC. 2022
Par publication le :
13 DEC. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 1^{er} décembre 2022

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211100763-20221201-DB2022251-DE

Berger
Levrault